



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025**

Membres en exercice : 42
Présents : 26
Votants : 35
Date convocation : 5 juin 2025
Date d'affichage : 5 juin 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Saint-Martin-du-Tertre,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN.**

Etaient présents : (26) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER représentée par Marie-Laure SAVY, Olivier DUPONT, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (9) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Claude KRIEGUER, Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel MANSOUX, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Pascal MARTIN, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Cyril DIARRA donne pouvoir à Gilbert MAUGAN.

Absents : (7) Jacques RENAUD, Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Valérie LECOMTE.

Secrétaire de séance : Sylvaine PRACHE

N°2025/057	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Budget Primitif 2025,

Vu le tableau des effectifs permanents et non permanents approuvé par le Conseil communautaire en date du 9 avril 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 juin 2025,

Madame Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente aux ressources Humaines, rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Elle précise que les besoins de la collectivité (notamment le remplacement, suite à départ à la retraite au 1^{er} septembre 2025, d'un instructeur du droit des sols, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, titulaire) ont nécessité la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe, par voie contractuelle, par délibération prise en date du 11 juin 2025, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème} et qu'au terme d'un recrutement ouvert à tous, il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer au service urbanisme, il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne

peut excéder un total de six années. À l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent, sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'instructeur du droit des sols, au service urbanisme de la C3PF, à temps complet, pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

ADOpte la modification du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents ainsi proposés :

FILIERE	CATEGORIE	POST		OUVER		POURVUS				VACAN		Variation
		dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant	Tps Partiels		
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
Attaché Principal	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	4	0	4	3	1	4	0	0	0	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0	0	0	
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	3	1	4	0	0	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		19	0	18	13	5	18	0	1	0	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2	0	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
Adjoint technique territorial	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE		4	0	4	4	0	4	0	0	0	0	
Bibliothécaire territorial	A	2	0	2	2	0	2	0	0	0	0	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE		5	0	5	5	0	5	0	0	0	0	
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 11/06/2025		29	0	28	23	5	28	0	1	0	0	

TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 11/06/2025

FILIERE	CATEGORIE	VACANT	POURVU	Temps complet	Temps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché (contrat de projet "petites villes de demain") mutualisation à hauteur de 50% avec la ville de Viarmes	A		1	1		35h	
FILIERE CULTURELLE						0	
CONTRAT DE PROJET	C		2		2		
Total nombre de postes non permanents au 11/06/2025		0	3	1	2	0	

TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE

FILIERE ADMINISTRATIVE	CONTRAT	VACANT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
APPRENTI COMMUNICATION			1			Alternance	
APPRENTI DEV ECO			1				

DIT que les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet,

PREND toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin